

# Revue critique de droit international privé

**DIRECTEUR**  
Paul Lagarde

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Bertrand Ancel

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
Horatia Muir Watt

Ref: BT PF 160102/09 Df: 31146651  
REVUE CRITIQUE DE DROIT INTERNATIONAL PR  
01.07.02 Vol: 91 No. 3  
0035-0958 22304673 20.11.02  
EDITIONS CHIHAB  
ZI. LOT B5  
B.P.744 REGHAIA  
GG ALGER  
ALGERIE





## SOMMAIRE DU N° 3-2002



### Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Hans Jürgen Sonnenberger. — *L'harmonisation ou l'uniformisation européenne du droit des contrats sont-elles nécessaires ? Quels problèmes suscitent-elles ? Réflexions sur la Communication de la Commission de la CE du 11 juillet 2001 et la Résolution du Parlement européen du 15 novembre 2001*.....405
- M. Fallon et J. Meeusen. — *Le commerce électronique, la directive 2000/31/CE et le droit international privé*.....435
- Marie-Noëlle Jobard-Bachellier. — *Les procédures de surendettement et de faillite internationale ouvertes dans la communauté européenne*.....491
- Horatia Muir Watt. — *L'affaire Lloyd's : globalisation des marchés et contentieux contractuel*.....509

### Deuxième Partie. — Jurisprudence.

#### I. — NATIONALITÉ.

**Accession de territoires à l'indépendance.** — Comores. — 1) Loi du 3 juillet 1975. — Reconnaissance de la nationalité française. — Effet collectif. — Conditions. — 2) Articles 23 et 161 du Code de la nationalité. — Double *jus soli*. — Non application aux Comores, p. 537.

**Acquisition de la nationalité française.** — Effet collectif. — Article 84 du Code de la nationalité. — Condition. — Antériorité de l'établissement de la filiation. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 5 février 2002, note Paul Lagarde, p. 537.

#### II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

#### III. — CONFLITS DE LOIS.

**Convention de La Haye du 4 mai 1971.** — Responsabilité civile. — Accidents de la circulation routière. — Loi applicable. — Champ d'application. — Indemnisation des victimes. — Loi du 5 juillet 1985. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 12 juillet 2001, note Olivera Boskovic, p. 541.

**Convention de Rome du 19 juin 1980.** — Article 8. — Existence et validité de contrat. — Loi applicable au contrat. — Contrat de travail. — Articles 3 et 6. — Echange de correspondance. — Formation. — Subordination à l'établissement d'un contrat définitif. — Paris, 19 février 2002, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 549.

#### IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

**Clause compromissoire.** — Pluralité de défendeurs. — Indivisibilité des litiges. — Obstacle au jeu de la clause (non). — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 16 octobre 2001, note Fabienne Jault, p. 555.

**Compétence.** — Article 14 C. civ. — Renonciation. — Clause attributive de compétence. — Désignation d'une juridiction française. — Inefficacité. — Portée. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 20 novembre 2001, note B. A., p. 563.

**Etat étranger.** — Partie défenderesse. — Action exercée en France. — Destinataire de l'assignation. — Identification. — Loi étrangère. — Application exclusive. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 20 novembre 2001, note Sophie Lemaire, p. 565.

#### V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

**Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.** — Article 27.1. — Ordre public international. — Fraude au jugement. — Défendeur défaillant devant le juge étranger. — Fraude non dénoncée au juge étranger. — Irrecevabilité du moyen devant le juge de l'exequatur, p. 573

**Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.** — Article 27.3 — Inconciliabilité de décisions. — Condition de triple identité. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 29 janvier 2002, note Bertrand Ancel, p. 573.

**Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.** — Article 5.1 — Compétence en matière contractuelle. — Lieu d'exécution de l'obligation. — Obligation de ne pas faire. — Absence de limitation géographique. — Application de l'article 2. — Cour de justice des Communautés européennes, 19 février 2002, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 577.